

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG-HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTÉ N° 38-2022

**Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public
et ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion de la représentation théâtrale
des Fous Sans Blanc.**

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu la demande de l'association « Les Fous sans blanc » représentée par sa Présidente, Juliette NICOT,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L 3335-1 du
Code de la santé publique,
Vu les articles L 3334-2 et / ou L 3335-4 du Code de la santé publique,
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et / ou L 2542-2 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande,

Arrête :

Article 1

La compagnie des « Fous sans blanc » est autorisée à utiliser le domaine public et à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie, dans le plus strict respect des mesures sanitaires en vigueur, le dimanche 24 juillet 2022 de 20h à 23h, à l'occasion de sa représentation théâtrale qu'elle organise sur le pré communal.

Article 2

La présente autorisation est accordée à titre précaire et peut être révoquée à tout moment. Elle est personnelle et incessible.

Article 3

Le permissionnaire devra laisser un passage permettant l'intervention de tout véhicule de sécurité. Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

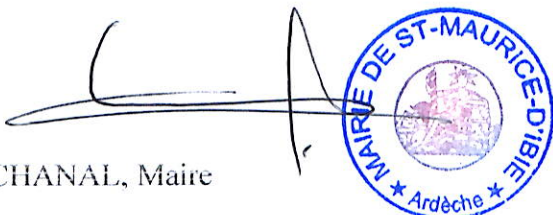
Article 5

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE-DE-BERG
- Madame la Présidente de la compagnie « les fous sans blanc »

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 11 juillet 2022, et publié et transmis en Sous-Préfecture le 11 juillet 2022

Pierre-Henri CHANAL, Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Chanal'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'MAIRE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE' at the top and 'Ardèche' at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a small, colorful illustration of a landscape or a building.